



ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

Avis est donné que le conseil municipal, à son assemblée du 22 février 2021, a adopté le règlement suivant :

21-010 Règlement autorisant un emprunt de 11 948 000 \$ afin de financer l'achat et l'installation d'équipements en lien avec l'implantation de systèmes de transport intelligents

La ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé ce règlement le 15 juin 2021. Il entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 155, rue Notre-Dame Est. Il peut également être consulté en tout temps sur le site Internet de la Ville : www.ville.montreal.qc.ca/reglements.

Fait à Montréal, le 22 juin 2021

Le greffier de la Ville,
Emmanuel Tani-Moore, avocat